



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 18

Réunion du : **Jeudi 20 janvier 2022**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Secrétaire de séance : **M. Yves FRACHET**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

RAPPEL

Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire
(Attestation vaccinal ou test de – 72 heures)**

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de rencontres
- Dossiers transmis en C.S.R.
- Désidérata



INFORMATIONS

*** FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

Voici quelques rappels en matière d'usage de la Feuille de Match informatisée, à destination notamment des nouveaux dirigeants de clubs amenés à utiliser la FMI pour la première fois.

1. NOUVELLE VERSION

Nouvelle version 3.9.0.0 de la FMI à télécharger sur Play store et Apple store.

Ces versions prennent notamment en compte l'évolution permettant d'attribuer des avertissements et des exclusions aux personnes présentes sur le banc.

2. CONFIGURATION DES UTILISATEURS

Pour les compétitions régionales et départementales : La case « compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions doit être cochée.

Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé en début de saison. Les correspondants FOOTCLUBS des clubs doivent donc vérifier obligatoirement le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI avant les premiers matchs :

Profil/Gestionnaire feuille de match informatisée/Equipes affectées

3. MOT DE PASSE

Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs FOOTCLUBS ont été réinitialisés en début de saison. Chaque utilisateur, étant amené à utiliser la FMI, doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à FOOTCLUBS : en se connectant à FOOTCLUBS (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PREPARATION DES EQUIPES

L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) UNIQUEMENT.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe RECEVANTE :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

IMPORTANT :

- L'équipe RECEVANTE est en charge de la FMI et c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.



- Si la récupération des données par le club RECEVANT n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements,
- **Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : GUIDE D'UTILISATION**

CONSEILS

Afin d'éviter des blocages et des lenteurs, nous vous conseillons, de temps en temps, de **VIDER « LE CACHE »** que vous trouverez dans la rubrique paramètres de la tablette.

Nous vous conseillons également de supprimer l'application FMI sur la tablette et de la réinstaller.

De même, pour éviter des amendes inutiles, il est conseillé au dirigeant du club RECEVANT, responsable de la tablette de :

1/Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/Effectuer un partage de connexion avec son smartphone et transmettre la Feuille de match immédiatement ;

Sachant que la FMI devra être transmise, au plus tard, le lendemain de la rencontre, avant 24h00.

*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

SENIORS FEMININES A 11

La 2ème phase commencera le 03 avril 2022.

Les 4 premières équipes de la phase (1) disputeront un championnat par match aller uniquement.

Le premier de ce championnat disputera les play off pour l'accession en ligue les 22 et 29 mai 2022.

Les 4 dernières équipes de la phase (1) disputeront un championnat par match aller uniquement.

Les poules seront établies par tirage au sort.

CORRESPONDANCE

Championnat U15F :

AS BRIGNOLAISE : Demande de modification de date pour la rencontre contre ST MAXIMIN du 29/01/2022.

Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission Féminine dit match à jouer le 23/02/2022.

SC DRAGUIGNAN : Suite à la demande de report de l'ENT FC SEYNOISE, SC DRAGUIGNAN propose le report de la rencontre U15F du 22/01/2022 au 19/02/2022. La Commission Féminine dit que le 19/02/2022 est une journée consacrée pour les ¼ finale de la Coupe du Var U15F, SC DRAGUIGNAN étant qualifié.

La Commission Féminine dit match à jouer avant le 12/03/2022.

O ST MAXIMINOIS : Demande le report du match contre LORGUES du 22/01/2022 au 05/02/2022. La Commission Féminine dit que le 05/02/2022 est une journée DEFI CUP. La Commission dit match à jouer le 12/02/2022.

Amende financière de 16 € à imputer à ST MAXIMIN pour demande tardive (24091251).



Féminines seniors à 11 :

LORGUES : Demande le report du match du 15.01.2022 contre CARQUEIRANNE LA CRAU au 30.01.2022. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 30.01.2022.

Amende financière de 16 € à imputer à LORGUES pour demande tardive (24070067).

AS MAXIMOISE : Demande le report du match 23.10.2022 contre l'ASPTT HYERES au 10.04.2022. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 10/04/2022.

Amende financière de 16 € à imputer à STE MAXIME pour demande tardive (24232516).

Féminines seniors à 8 :

HYERES FC : demande de report du match du 16.01.2022 contre PIGNANS au 27.01.2022. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 27/01/2022.

Amende financière de 16 € à imputer au HYERES FC pour demande tardive (24232598).

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Féminines Seniors à 8 poule D2

ASPTT TOULON / SIX FOURS LE BRUSC du 16.01.2022

Féminines Seniors à 11

SC TOULON / HYERES FC du 16.01.2022

U15 F Poule B

FC SEYNOIS / LORGUES du 15.01.2022

BRIGNOLES / FC PUGET du 15.01.2022

Coupe du Var U15F

FC PUGET / FC SEYNOIS du 19.01.2022

REPORTS DE MATCH

A jouer le 27 Janvier 2022

Séniors à 8 D1

LA VALETTE / ASPTT HYERES du 16.01.2022 (55204.1)

Séniors à 8 D2

HYERES FC 2/ PIGNANS du 16/01/2022 (55245.1)

A jouer le 30 Janvier 2022

Séniors à 11

AS BRIGNOLES / ASPTT HYERES du 10.10.2021 (53020.1)

SC TOULON / RC LA BAIE du 09.01.2022 (53043.1)

A jouer le 02 Février 2022

U15F Coupe du var

SPORTING CLUB TOULON / BRIGNOLES



District du Var de Football



A jouer le 06 Février 2022

Séniors à 8 Poule D1

ES LORGUES / U.A LA VALETTE du 19.12.2021 (503322.1)

ST CYR / US VAL D'ISSELE du 19.12.2021 (55191.1)

ST MAXIME/LA LONDE du 16/01/2022

Séniors à 8 Poule D2

ASPTT TOULON/PAYS DE FAYENCE du 19/12/2021 (55235.1)

PIGNANS / ST MAXIMIN du 19.12.2021 (55238.1)

A jouer le 12 Février 2022

U15F Coupe du var

PIVOTTE SERINETTE / FREJUS ST RAPHAEL

U15F POULE A

SPORTING CLUB TOULON/MOURILLON du 15/01/2022

U15F POULE B

ENT S LORGUES /O ST MAXIMINOIS

Séniors à 8 Poule D1

LA VALETTE/HYERES FC du 16/01/2022

Séniors à 8 Poule D2

ST MAXIMIN / HYERES FC du 09.01.2021 (55243.1)

A jouer le 13 Février 2022

Séniors à 11

AS BRIGNOLES / SPORTING CLUB DE TOULON du 19.12.2021 (53042.1)

Séniors à 8 Poule D1

ES LORGUES / BESSES DU 16.01.2022 (55202.1)

A jouer avant le 13 Février 2022

Séniors à 8 Poule D1

LA VALETTE / ROCBARON du 09/01/2022 (24232503)

A jouer le 20 Février 2022

Séniors à 11

ASPTT HYERES / CARQUEIRANNE LA CRAU DU 09.01.2022 (53045.1)

U15F POULE A

SPORTING CLUB / LE BAUSSET du 18/12/2022

A jouer avant le 23 Février 2022

U15 F Poule B :

BRIGNOLES / ST MAXIMIN du 29/01/2022 (52459.2)



District du Var de Football



A jouer avant le 12 Mars 2022

U15F Poule B

SC DRAGUIGNAN / FC SEYNOIS du 22/00/2022 (53454.2)

A jouer le 10 Avril 2022

Séniors à 8 D1

ASPTT HYERES /AS MAXIMOISE du 23/01/2022 (55207.1)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} parution

Séniors à 8 D2

PUGET / PIGNANS du 09.01.2022 (55244.1)

3^{ème} parution

U15F

PUGET / LES VALLONS du 16.12.2021 (53445.1)

RAPPEL - COUPE DU VAR SENIORS A 8

Le tirage de la Coupe du Var Féminine Séniors à 8 est reportée à une date ultérieure.

QUI PEUT JOUER ?

Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées
Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées
Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

DESIDERATA

Clubs ne pouvant jouer que le Dimanche

Séniors F à 8
ROQUEBRUNE
US VAL ISSOLE
PIGNANS



District du Var de Football



Clubs ne pouvant jouer que le Samedi

U15F à 8
LORGUES

Prochaine réunion
Jeudi 27 Janvier 2022

Le Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire de séance : M. Yves FRACHET